

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 16 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le seize du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

28 FÉVR.
2024

Déposée en
Préfecture le

27 FÉVR.
2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN, Catherine MERCIER-GUYON à Christian ANSELME

Etait excusée

Charlotte JULIEN

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

DEMANDES DE SUBVENTIONS "FONDS VERT" AUPRÈS DE L'ETAT - AMÉNAGEMENT MODES DOUX SUR LA RD908B ET LA RD14 ENTRE LE GIRATOIRE DE L'AÉRODROME ET L'ENTRÉE DU HAMEAU DE METZ SUR LA COMMUNE D'EPAGNY METZ-TESSY

Vu l'adoption en août 2021 de la loi Climat et Résilience rendant obligatoire la mise en oeuvre de la ZFE-m au 1^{er} janvier 2025 sur le territoire du Grand Anancy ;

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) et notamment l'axe n° 3 - « *Améliorer le cadre de vie (...) par l'accompagnement au déploiement de zones à faible émission mobilité (ZFE-m)* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy n° D-2020-354 du 24 septembre 2020, portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 relative à l'approbation du Plan climat air énergie territorial et notamment l'action n° 35 visant à la mise en place d'une zone à faible émissions mobilité (ZFE-m) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2022-139 du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Plan de Mobilité 2030 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2022-140 du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Schéma directeur cyclable ;

Vu les crédits inscrits au PPI et au budget 2023 du Grand Annecy ;

Zone à faible émission mobilité (ZFE-m)

Dans le cadre de la future zone à faible émission mobilité (ZFE-m) qui devra être opérationnelle au 1^{er} janvier 2025, le Grand Annecy lance le déploiement opérationnel de son schéma directeur cyclable.

Considérant l'axe n° 3 du fonds vert visant à « *Améliorer le cadre de vie (...) par l'accompagnement au déploiement de zones à faible émission mobilité (ZFE-m)* », il est proposé de solliciter ce fonds pour financer un projet qui contribue à augmenter le report modal et donc améliorer la qualité de l'air. Ce projet consiste en la réalisation d'un aménagement modes doux sur la RD908b et la RD14, entre le giratoire de l'aérodrome et l'entrée du Hameau de Metz, sur la commune d'Epagny Metz-Tessy.

Le montant prévisionnel des travaux pour ce projet s'élève à 509 566 € HT.

Considérant qu'il n'y a pas d'indication de taux de participation pour cet axe du fonds vert, il est proposé de solliciter une aide de 254 783 €, soit 50 %.

LE BUREAU DECIDE :

- d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions auprès du Préfet de la Haute Savoie – dans le cadre du fonds vert – à hauteur de 254 783 € pour la zone à faible émission mobilité (ZFE-m) ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter toute autre subvention pour le projet visé dans la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 24

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20240216-13766-DE-1-1
en date du 27/02/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2024-37